

Décision du Maire n° 2024/51

=====

Objet : Programme « AVELO 3 » - Demande de financement auprès de l'ADEME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 ;

Vu la délibération n°2024-067 du 08 juillet 2024, portant délégation de compétences et de signature à Monsieur le Maire, notamment pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les projets et opérations inscrits au budget ou ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal ;

Vu l'appel à projets AVELO 3 lancé par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et par l'ADEME destiné à accompagner les territoires ruraux, péri-urbains et urbains peu denses dans la mise œuvre de leur politique cyclable en vue de faire du vélo un mode de déplacement du quotidien accessible au plus grand nombre ;

Vu la décision de l'ADEME de retenir la candidature de la commune du Teil au titre du 1^{er} appel à projets, pour un projet global de 345 811 € sur 36 mois (2024-2027) et un montant de subvention de 195 493,50 €, réparti sur les 4 axes du programme :

- Axe 1 - Soutien à la construction d'une politique cyclable via le financement d'étude : cofinancement à 50 % d'études en vue de la réalisation d'aménagements cyclables sur la voirie et les espaces publics de la commune soit une subvention de 50 000 € sur un budget prévisionnel de 100 000 € ;

- Axe 2 - Soutien à l'expérimentation de services vélo dans les territoires : cofinancement à 49,8 % de services de transports scolaire et à l'expérimentation de services vélo innovants soit une subvention de 50 000 € sur un budget prévisionnel de 100 324 € ;

- Axe 3 - Soutien à l'animation et la promotion de politique cyclable intégrées à l'échelle du territoire : cofinancement à 50 % des actions de promotion des usages, actions de communication et de développement de la pratique, mise en place du comité des usagers du vélo et de la maison du vélo, soit une subvention de 49 993,50 € sur un budget prévisionnel de 99 987 € ;

- Axe 4 - Soutien au recrutement d'un(e)chargé(e)de mission vélo / mobilités actives pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire : cofinancement à 100 % d'un poste de chargé(e) de mission sur 18 mois soit une subvention de 45 500 € ;

**Monsieur le Maire,
DÉCIDE**

DE SOLLICITER les financements de l'ADEME dans le cadre du programme AVELO 3 pour financer les actions portées par la commune en faveur des mobilités douces et durables ;

D'APPROUVER et de SIGNER les différentes conventions de financement avec l'ADEME relatives à la mise en œuvre des actions retenues au titre du programme AVELO 3.

Fait à Le Teil, le 9 décembre 2024,
Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire,

Olivier PEVERELLI